

DIVISION 2 SENIORS MESSIEURS LIGUE

29 & 30 mars 2018 - Saint Clair (07)

Conditions de participation

Pour les clubs

Le nombre de clubs est fixé à 15, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipiers

Joueurs nés avant le 14 septembre 1968 (date identique à la Promotion).

Important : les clubs doivent communiquer à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes la liste des joueurs qui ne sont pas encore seniors entre la date de la compétition et le 14 septembre 2018 pour pouvoir les inscrire sur EXTRANET.

Voir règlement général des épreuves fédérales par équipes et de la Ligue AURA.

INTERDICTION de FUMER (voir règlements généraux de la Ligue AURA)

Forme de jeu

Départs : Repères 3 (jaunes).

6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 4 premières équipes montent en 1^{ère} division.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 13 mars 2018 inclus.

Date limite pour les équipiers : 21 mars 2018 inclus.

Les droits d'engagement fixés à 250 € par équipe, règlement au plus tard le 13 mars 2018 avant minuit, par chèque ou virement bancaire à l'ordre de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.